

général sir Fred. Middleton, C.C.M.G., C.B. ; mais, conformément à vos instructions, tous les paiements, pour les attelages et pour le fret avaient été arrêtés, ce qui a provoqué de nombreuses clameurs chez les réclamants. Comme ceux de Calgary étaient les plus pressants, et que les comptes venus de là couvraient autre chose que du transport par attelages, on a jugé à propos de me faire accompagner du lieutenant-colonel Whitehead et du major Guy jusqu'à Calgary et de régler les comptes qui étaient tout à fait corrects et raisonnables et au sujet desquels vous n'aviez pas donné d'autres instructions.

Pendant que j'étais en route le 21, j'ai reçu votre avis de la nomination de la commission chargée d'examiner les comptes et de faire rapport à leur sujet.

On a effectué un règlement avec un certain nombre de personnes pendant que nous étions à Calgary et nous avons recueilli des renseignements qui nous ont servi plus tard.

Comme vous m'avez donné instruction de soumettre à votre approbation tous les rapports de la commission avant le paiement, nous sommes retournés à Winnipeg le 3 septembre.

Avant de partir de Calgary, le lieut.-col. Whitehead a pris arrangement avec le major Hatton et M. J. K. Strachan pour se rendre dans le nord sur la route afin de faire l'inventaire des approvisionnements aux différents postes jusqu'à Edmonton, au fort Saskatchewan et à Saint-Albert pour les transmettre, conformément aux dispositions précédentes, à la police à cheval du Nord-Ouest, au ministère de l'intérieur, département des affaires des Sauvages, ou se les procurer autrement. Les rapports portant sur ces opérations ont été envoyés au sous-ministre, ou au directeur des magasins pour servir à votre information.

Le voyage à partir de Calgary paraît avoir coûté cher pour les conducteurs d'attelages, les gardiens du bétail, les courriers et autres employés qu'on n'avait pas jugés nécessaires pour les autres voyages ; mais on devrait se rappeler qu'à partir de cet endroit il n'y avait pas de ligne télégraphique ni au nord ni au sud.

7 septembre.—La commission s'est maintenant mise à l'œuvre à Winnipeg, les rapports étant envoyés chaque jour à Ottawa pour vous être soumis. Vu l'insistance avec laquelle les réclamants veulent se faire payer, on a activement travaillé pour les satisfaire, la besogne se continuant constamment jusqu'à une heure avancée de la nuit, ne cessant pas même les dimanches.

En sus des devoirs relatifs aux travaux de la commission, j'ai eu à faire beaucoup d'autres choses pour les corps ou ceux qui les composent, les réclamants de différentes espèces, les malades, les blessés, les approvisionnements et la solde des corps encore en service, etc., ce qui m'a imposé une somme de travail dont ceux-là seuls qui y ont mis la main peuvent se faire une idée. En cela j'ai été habilement aidé par le major Guy, M. E. B. Holt, secrétaire de la commission, (qui a été infatigable à la tâche) et le lieutenant Francis Joseph Dixon, gradué du collège militaire royal, qui en revenant de la campagne dans laquelle il avait servi comme faisant partie de l'état-major du major général Laurie, à la Mâchoire d'Orignal, était venu se mettre à mes ordres à Winnipeg. Ayant trouvé, après le départ du capitaine Morton, qu'il m'était impossible d'exécuter la besogne sans avoir encore de l'aide, vers le 13 août j'ai retenu M. Dixon. C'est un officier qui a fait preuve d'exactitude et de dispositions laborieuses, et avec votre permission spéciale il a continué à travailler avec moi jusqu'au moment de la préparation du présent rapport.

M. J. H. Metcalfe, vendeur à l'encan, à qui vous aviez donné instruction de disposer du surplus des approvisionnements, qui devenaient inutiles, des chevaux, etc., a continué à me remettre les produits de ses ventes, dont il a été tenu compte et dont l'inscription se trouve dans mes comptes courant mensuels.

Lorsque a été effectué le premier paiement le ou vers le 7 août, M. Metcalfe a fait rapport qu'il avait, par erreur, payé comme quinze cent quarante et un dollars et quarante huit cents, produits de la vente des approvisionnements de l'infirmerie, au pourvoyeur, l'honorable docteur Sullivan. On suppose que cet argent a été transféré au crédit du receveur-général de la façon ordinaire.